



Règlement du Röstigraben Contest

1. Conditions d'admission

- 1.1 Le Röstigraben Contest (RC) est ouvert à tous les fifres et les tambours* sans distinction d'âge ou d'appartenance à une association.
- 1.2 Un candidat peut participer dans différentes catégories mais seulement une fois par catégorie.

2. Conditions particulières du concours

- 2.1 Tous les morceaux sont à jouer en entier en tenant compte du nombre minimal de lignes avec les répétitions et par cœur. Seule la 1ère voix est autorisée dans les catégories F et SD.
- 2.2 Seules les compositions classées dans le dernier registre des compositions actuel de l'ASTF .
- 2.3 Les participants de la catégorie SoloDuo doivent envoyer les compositions annoncées au plus tard au 1er novembre aux organisateurs du concours.
- 2.4 Une finale est organisée pour toutes les catégories. Les quatre premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour la finale. L'organisateur du concours se réserve le droit de varier le nombre de finalistes.
- 2.5 Une exécution irrégulière sera sanctionnée par un point sous réserve d'une autre décision communiqué par les organisateurs du concours.
- 2.6 L'horaire fait foi. Les participants avec un retard de plus de 5 minutes peuvent être exclus du concours.
- 2.7 Chaque catégorie est ouverte pour autant que 6 participants respectivement 4 groupes au moins s'inscrivent.



3. Concours de groupe

3.1 Groupe tambour GT

3.1.1 Qualification

Composition libre des classes 1 à 4.

3.1.2 Finale

Composition libre des classes 1 à 4.

3.1.3 Jugement

Exécution technique	20 pts.
Rythme	10 pts.
Dynamique	10 pts.

Points maximum atteignables	40 pts.
-----------------------------	---------

3.1.4 Nombre de participants

Le nombre de participants est de 3.

Merci de regarder les conditions particulières du concours.

3.2 Groupe fifre GF

3.2.1 Qualification

Composition libre avec au moins 6 parties.

3.2.2 Finale

Composition libre avec au moins 6 parties.

3.2.3 Jugement

Pince / Accord	10 pts.
Rythme / Mesure	10 pts.
Interprétation	20 pts.

Points maximum atteignables	40 pts.
-----------------------------	---------

3.2.4 Nombre de participants

Le nombre de participants correspond au nombre de voix de la composition choisie. Chaque voix doit être jouée.

Merci de regarder les conditions particulières du concours.



3.3 SoloDuo

3.3.1 Qualification

Composition libre avec au moins 6 parties.

3.3.2 Finale

Composition libre avec au moins 6 parties.

3.3.3 Jugement

Jury 1 : paire de jury tambour et fifre :

Fifre	10 pts.
Jeu d'ensemble / rythme	20 pts.
Musicalité / dynamique	20 pts.
Tambour	10 pts.

Jury 2 : paire de jury tambour et fifre :

Fifre	10 pts.
Jeu d'ensemble / rythme	20 pts.
Musicalité / dynamique	20 pts.
Tambour	10 pts.

Points maximum atteignables 120 pts.

3.3.4 Nombre de participants

Le groupe se compose d'un fifre et d'un tambour.

Merci de regarder les conditions particulières du concours.



4. Catégories individuelles

4.1 Tambours T

4.1.1 Qualifications

Au moins 8 lignes d'une marche (M, BM) libre des classes 1 et 2.

4.1.2 Finale

Composition libre des classes 1 et 2.

4.1.3 Jugement

Exécution technique	20 pts.
Rythme	10 pts.
Dynamique	10 pts.

Points maximum atteignables 40 pts.

Merci de regarder les conditions particulières du concours.

4.2 Fife F

4.2.1 Qualification

Composition libre avec au moins 6 parties.

4.2.2 Finale

Composition libre avec au moins 6 parties différente de celle de la qualification.

4.2.3 Jugement

Pince / Accord	10 pts.
Rythme / Mesure	10 pts.
Interprétation	20 pts.

Points maximum atteignables 40 pts.

Merci de regarder les conditions particulières du concours.



5. Jury / jugement

- 5.1 Le jury se compose de deux membres. Pour la catégorie SoloDuo (SD) le jury se compose de quatre membres soit deux tambours et deux fifres.
- 5.2 Le jugement est basé sur les tabelles de taxation et de déduction de l'ASTF ainsi que de celles du programme de concours.
- 5.3 Le jugement du jury est définitif et irrévocable. Les décisions en cas de litige qui ne sont pas prévues par ce règlement ou par d'autres dispositions sont du ressort de l'organisateur du concours.

6. Inscriptions

- 6.1 Finance d'inscription :

Individuel :	SFr. 30.-
Groupes :	SFr. 50.-
SoloDuo :	SFr. 30.-
- 6.2 Une inscription n'est valable qu'après le paiement de l'inscription. Les finances d'inscription sont à régler au plus tard 2 semaines avant le concours par E-banking.
- 6.3 Les concurrents reconnaissent par leur inscription la validité du présent règlement.

7. Dispositions finales

- 7.1 Si comme décrit ci-dessus, une catégorie est annulée, les participants en seront avertis à l'avance et la finance d'inscription sera remboursée.
- 7.2 Un prix souvenir sera distribué à chaque participant.
- 7.3 Le RC se fera le dernier samedi du mois de novembre.
- 7.4 Les situations non prévues par ce règlement seront traitées séparément par l'organisateur du concours.
- 7.5 Le présent règlement entre en vigueur au 1^{er} septembre 2018 et remplace le règlement du 1^{er} septembre 2017. En cas de divergence entre le texte français et allemand, la version allemande fait foi.

* Pour des raisons de commodité, le présent règlement n'a été écrit que dans sa forme masculine.

Révision 3

Fribourg, le 30 août 2018

Règlement Röstigraben Contest v3.2